

## Commentaires de la réponse de Mr Martin GUITTON à ma lettre du 30/11/2020

Lors d'une première lecture, je n'avais retenu dans cette réponse que des éléments négatifs :

- « *Les indicateurs d'état des eaux ont été élaborés pour respecter la définition de l'état des eaux de la directive cadre sur l'eau* ». Cette phrase ne dit pas par qui ont été élaborés les indicateurs : les technocrates de Bruxelles ou ceux du Ministère de l'Ecologie ? Elle ne répond pas sur le fond : ces indicateurs sont-ils pertinents et permettent-ils le pilotage des actions pour tenir l'objectif fondamental de l'amélioration de la qualité des eaux ?
- « *De multiples facteurs...* ». Toujours la même rengaine. Quand on ne sait pas comprendre les résultats, on évoque la « pluri factorialité » ou la combinaison de plusieurs facteurs.
- Je n'ai jamais dit que la température serait un paramètre important dans l'étude de la qualité de l'eau. J'ai seulement fait remarquer que la température record du 1<sup>er</sup> semestre 2020 (au passage ce record englobe bien les températures printanières) avant conduit à des flux migratoires surprenants.

Bref, la première lecture m'apparaissait dérouler les arguments idéologiques habituels. A noter toutefois que l'argument de l'inertie du milieu ne figure plus.

J'ai relu la lettre et le ton bienveillant a fini par m'interpeler. En restant dans des limites acceptables, ma lettre était agressive du début à la fin ; ce n'est pas le cas de la lettre de Martin GUITTON. J'ai également constaté que le terme « pesticides » est utilisé 6 fois pour 37 lignes alors que je l'employais 9 fois pour 93 lignes. Certes, il dit que de nombreuses actions vont être menées contre les pesticides, sans en citer une seule, mais la fin de sa missive annonce clairement le rôle clé des pesticides dans les altérations de l'eau et admet, qu'à cause d'eux, « *48% des masses d'eau cours d'eau ont un risque de non atteinte du bon état des eaux en raison des pesticides...* ». Quel aveu d'impuissance et quel aveu de reconnaissance de la pertinence de nos thèses !

Pour tout vous dire, je me demande si ma lettre n'est pas la bienvenue pour le Directeur Général qui pourrait l'utiliser afin de lutter en interne contre les idéologues de l'agence et en externe contre l'hégémonie du ministère de l'agriculture. Cela peut paraître stupide, mais certains cabinets, œuvrant dans la « Qualité » dans les années 80, recommandaient de publier en interne des lettres de clients mécontents pour faire changer la mentalité de l'entreprise. Le procédé ne serait donc pas nouveau.

Je suis preneur d'autres interprétations.

Jean-Pierre Pestie